

Édition révisée – Janvier 2021

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DES FORÊTS,

DE LA FAUNE ET DES PARCS

Cette publication a été réalisée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec la Direction des communications.
Une version accessible est disponible sur le site Québec.ca.

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant
à la Direction des communications.

Direction des communications
du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, C-402,
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600
Sans frais : 1 866 248-6936
Courriel : services.clienteles@mffp.gouv.qc.ca
Site Web : www.mffp.gouv.qc.ca

Image de la couverture
Montage de deux photos :
Lac Forbes au parc du Mont-Tremblant : Cathy Baron
Envolée d'un grand héron sur la rivière Mistassini : Jean-Guy Gagnon

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs - Édition révisée janvier 2021
ISBN : 978-2-550-87903-9
© Gouvernement du Québec, 2021

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je présente à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a été revu à la lumière des événements associés à la pandémie de COVID-19. Ce plan expose une vision rassembleuse pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une source non seulement de fierté pour les citoyens, mais aussi de création de richesse pour toutes les régions du Québec.

Avec le Plan stratégique 2019-2023, le Ministère est bien outillé pour assurer une conservation et une mise en valeur durable des ressources forestières et fauniques du Québec, tout en restant à l'écoute des populations locales et autochtones et en optimisant sa performance organisationnelle.

Que ce soit en contribuant au développement économique responsable des secteurs forestier et faunique, en renforçant le dialogue avec les citoyens et les communautés autochtones, ou encore en favorisant l'engagement et la créativité du personnel, le plan stratégique nous lance sur la bonne voie : celle qui nous permet de miser sur nos forces et de travailler ensemble dans le meilleur intérêt du Québec et de ses régions.

À titre d'exemple, l'apport des forêts à la lutte contre les changements climatiques et à la vitalité des régions n'est plus à démontrer. En effet, les forêts nous rendent, chaque jour, de précieux services en captant de grandes quantités de carbone, en plus de fournir des produits remplaçant des matériaux dont la production émet de grandes quantités de gaz à effet de serre. Voilà autant d'occasions supplémentaires de développement économique à saisir.

La faune et les parcs du Québec, pour leur part, présentent une diversité inestimable d'écosystèmes et d'espèces qui méritent qu'on leur porte une attention particulière.

En conséquence, nous continuerons de prendre soin de ces richesses pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain.

Original signé

Pierre Dufour

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

MESSAGE

DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Pierre Dufour

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce plan mis à jour constitue une occasion renouvelée de poursuivre notre travail en le basant sur une vision actualisée des défis que nous devons affronter ainsi que des stratégies pour les relever.

Au quotidien, nous sommes amenés à contribuer, sur plusieurs plans, à la qualité de vie au Québec et à sa prospérité : développer son économie, valoriser ses ressources forestières et fauniques, puis préserver ses forêts, sa faune et ses parcs dans une perspective de développement durable. Voilà un rôle rassembleur dont nous pouvons être fiers! D'autant plus que nous avons l'occasion de l'accomplir dans un esprit de collaboration et de respect, avec toute l'expertise et la créativité qui nous caractérisent.

Fruit d'une démarche approfondie et d'une réflexion sur nos enjeux, nos valeurs ainsi que nos forces et nos défis, cette planification stratégique nous réunit autour d'une compréhension commune de ce qu'est notre organisation. Les employés se sont impliqués, notamment en participant en grand nombre à l'élaboration de ce précieux outil de travail.

De plus, puisque le plan stratégique représente aussi un engagement du Ministère envers la population, les parlementaires, nos partenaires et nos divers groupes de clientèle, je remercie à l'avance l'équipe ministérielle pour sa contribution à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés. Certaines cibles ont été revues à la suite des perturbations de l'environnement d'affaires dues à la pandémie de COVID-19; ainsi, je remercie également le personnel du Ministère pour tous les efforts déployés dans ce contexte afin d'adapter au mieux notre planification et de faire de nos ressources forestières et fauniques un moteur de relance économique durable, assurant une meilleure résilience à l'échelle locale et nationale.

Original signé

Mario Gosselin

Sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

TABLE DES MATIÈRES

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 – JANVIER 2021	1
L'ORGANISATION EN BREF	3
Mission	3
Vision	4
Valeurs	4
Chiffres clés	4
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
Contexte externe	5
Facteurs politiques	5
Facteurs économiques et sociaux	5
Facteurs technologiques	10
Facteurs environnementaux	11
Facteurs légaux	13
Contexte interne	14
Des défis à surmonter	14
CHOIX STRATÉGIQUES	15
Enjeu stratégique 1	
Des ressources forestières et fauniques gérées de manière durable	15
Orientation 1	
Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique	15
Objectif 1.1	
Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	16
Objectif 1.2	
Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	18
Orientation 2	
Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement	20
Objectif 2.1	
Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	21
Objectif 2.2	
Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	23

Enjeu stratégique 2	
Une acceptabilité sociale renouvelée	24
Orientation 3	
Miser sur une communication centrée sur les citoyens	24
Objectif 3.1	
Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	25
Objectif 3.2	
Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune ...	26
Enjeu stratégique 3	
Une organisation performante.....	28
Orientation 4	
Miser sur l'engagement et la créativité	28
Objectif 4.1	
Implanter des approches novatrices	29
EN GUISE DE CONCLUSION	31
<u>TABLEAU SYNOPTIQUE</u>	<u>33</u>

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 – JANVIER 2021

La propagation mondiale de la COVID-19 bouleverse désormais l'environnement dans lequel le Ministère doit évoluer. Frappés par les mesures de lutte contre la pandémie, les secteurs forestier et faunique doivent s'ajuster pour demeurer résilients et même contribuer à la relance économique du Québec.

Ainsi, le Ministère procède donc à la mise à jour des cibles pour cinq indicateurs du Plan stratégique 2019-2023 dans le but de s'ajuster à ce nouvel environnement tout en conservant l'ambition des actions permettant l'atteinte des objectifs fixés par le plan.

INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023	JUSTIFICATION
10 - Taux de la réglementation faunique simplifiée	5 %	10 % 7 %	20 % 15 %	30 % 20 %	Compte tenu des conséquences de la COVID-19, les dossiers réglementaires en lien avec la relance économique ou favorisant des mesures d'assouplissement pour les administrés sont traités en priorité plutôt que ceux liés aux dossiers de simplification de la réglementation faunique ne répondant pas à ces objectifs.
12 - Pourcentage de la population jointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives Réalisation d'un sondage	15 % Déploiement des initiatives	20 % 15 %	Le Ministère avait planifié la réalisation du sondage au cours du mois de mars 2020. Le contexte dans lequel se déroule un sondage est gage de son succès. Pour cette raison, lors du début de la pandémie liée à la COVID-19, il était plus opportun de ne pas l'effectuer dans un contexte où l'attention était portée, en totalité, sur la crise sanitaire vécue au Québec. En conséquence, l'atteinte des cibles de cet indicateur a donc été reportée d'une année.

INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023	JUSTIFICATION
14 - Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	15 %	35-% 25 %	70-% 65 %	100 %	La consultation préliminaire des communautés autochtones relative à la politique ministérielle a été retardée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19.
15 - Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation Détermination du degré de satisfaction	Détermination du degré de satisfaction	2-% Détermination du degré de satisfaction	5-% 2 %	10-% 5 %	Le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que des tables régionales de la faune a subi un ralentissement en raison des conséquences de la COVID-19. L'atteinte des cibles de cet indicateur a donc été reportée d'une année.
17 - Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	- 1 service	1-service -	-	2 services	Dans un contexte où le Ministère a atteint la cible de cet indicateur une année à l'avance, celle-ci a été devancée en 2019-2020.

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Le Ministère assure les rôles et les responsabilités qui lui sont dévolus à l'égard de la gestion des forêts publiques, de la faune et de ses habitats ainsi que du patrimoine naturel collectif. Plus particulièrement, les principaux mandats du Ministère consistent à :

- assurer une gestion durable des forêts publiques;
- réaliser la planification forestière des forêts publiques, avec la collaboration et la participation des partenaires et des citoyens;
- assurer l'accès à la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois;
- optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts publiques;
- favoriser la mise en valeur des forêts privées;
- protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- déterminer, réviser et modifier, par le Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts¹;
- favoriser la croissance et le développement de l'industrie du secteur forestier et faunique;
- assurer la protection, la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- acquérir les connaissances requises pour soutenir la gestion durable des ressources dans chacun des domaines d'activité, y compris la recherche forestière, les changements climatiques et la recherche appliquée en matière de gestion faunique;
- gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- assurer la création, le développement et la gestion durable du réseau de parcs nationaux du Québec.

1. La fonction de Forestier en chef revêt un caractère distinctif en raison du statut d'indépendance que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre V) lui accorde. Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence tout en produisant, entre autres choses, son propre rapport d'activités et son plan stratégique.

Vision

S'unir pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

Le territoire québécois recèle une grande variété de forêts, de lacs, de milieux humides et d'autres milieux naturels, et il regorge d'espèces fauniques diverses. Les ressources forestières et fauniques constituent un bien collectif et une richesse pour les citoyens du Québec. Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre un aménagement durable des écosystèmes qui favorise le développement pour les communautés, tout en assurant la conservation de la biodiversité, et ce, en conciliant les valeurs, les intérêts et les besoins exprimés par l'ensemble de la population. Par ailleurs, le Ministère poursuit ses travaux qui ont pour buts de consolider et de mettre en valeur le réseau de parcs nationaux du Québec.

Soucieux des effets possibles de ses actions sur les générations futures, le Ministère souhaite unir les conditions nécessaires pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour tous les citoyens du Québec.

Valeurs

Les valeurs du Ministère ont été définies par une démarche participative et représentative de ses employés. L'objectif consistait à faire en sorte que ces valeurs reflètent l'organisation, appuient la vision et les orientations stratégiques, et guident la conduite de tous les employés dans l'accomplissement de la mission. Cette démarche participative a permis de définir les valeurs suivantes.

- Expertise : l'expertise nous caractérise;
- Créativité : la créativité nous anime;
- Collaboration : la collaboration nous rend plus efficaces;
- Respect : le respect nous guide.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
6,5 milliards de dollars (G\$)	en retombées économiques en 2018 par le secteur forestier, soit près de 2 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec.
Près de 60 000	travailleurs dans le secteur forestier pour la récolte et la transformation du bois et du papier, y compris la 2 ^e et la 3 ^e transformation de ces produits.
34,2 millions	de mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques.
Près de 130 millions	de plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publiques et privées.
1,2 million	de permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés.
755	parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (597) et autres (24).

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Facteurs politiques

Une contribution significative à l'action gouvernementale

Le gouvernement du Québec poursuit un ensemble d'objectifs pour appuyer les citoyens et les organisations dans le développement de notre société. Compte tenu de leur interaction et de leur complémentarité, ces objectifs forment un tout avec des principes communs, autant par des mesures économiques que par des perspectives sociétales ou environnementales. La collaboration étroite avec tous les acteurs gouvernementaux permet d'assurer une meilleure complémentarité et une plus grande harmonisation dans les interventions gouvernementales.

Par sa mission et par sa représentativité à l'échelle régionale, le Ministère apporte une contribution aux différentes stratégies élaborées par le gouvernement du Québec, notamment :

- le Plan d'action nordique gouvernemental 2020-2023 (en préparation);
- le Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030 (en préparation);
- la Stratégie gouvernementale 2018-2022 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023;
- la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023;
- la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020;
- la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- la Stratégie maritime, vision 2030;
- la Politique énergétique 2030;
- la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Facteurs économiques et sociaux

Les forêts et la faune au Québec, un apport essentiel

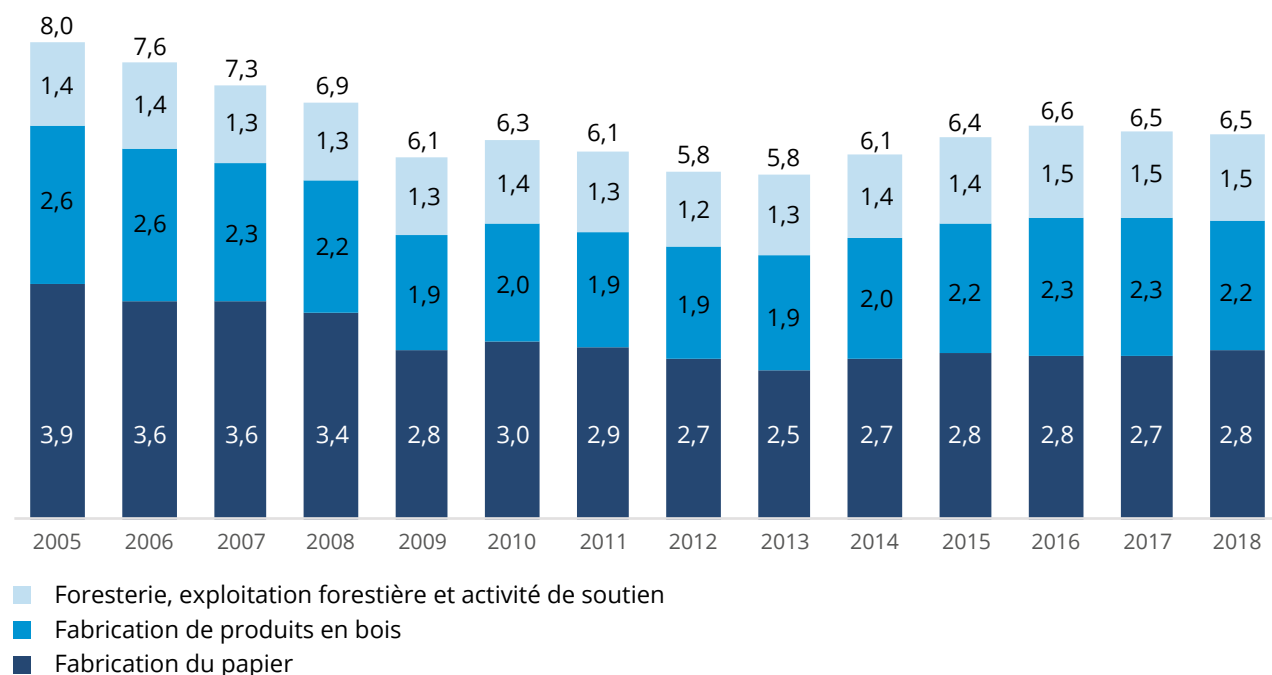
Le secteur forestier, une force pour l'économie québécoise

Le secteur forestier est présent dans toutes les régions du Québec et il couvre les activités liées à l'aménagement forestier, ainsi que celles qui sont liées à la première, la deuxième et la troisième transformation du bois (scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.). Ainsi, le secteur forestier est un moteur économique pour le Québec et ses régions.

À lui seul, le secteur forestier génère un PIB d'une valeur de 6,5 G\$, soit l'équivalent de près de 2 % de l'activité économique globale du Québec. Néanmoins, le secteur forestier demeure sensible, notamment à l'égard des incertitudes qu'entraîne le litige commercial, entre le Canada et les États-Unis, à propos du bois d'œuvre résineux et du ralentissement de la demande mondiale pour le papier journal et d'écriture.

Les figures 1 à 3 illustrent le poids du secteur forestier dans l'économie québécoise et canadienne.

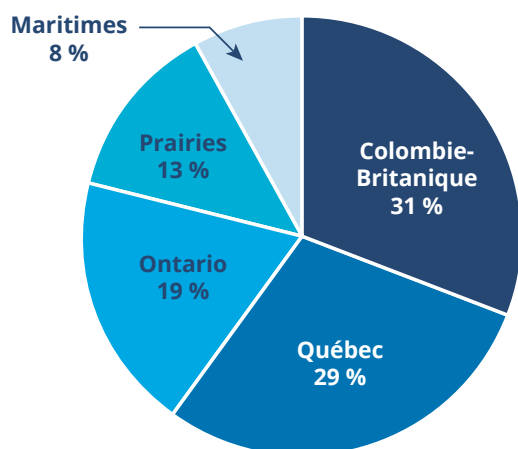
Figure 1 : Secteur forestier : évolution du PIB par industrie, en G\$



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01 *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie*, [En ligne], [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201>].

Le secteur forestier du Québec est un joueur majeur à l'échelle canadienne. Il représente 29 % du PIB lié au secteur forestier canadien et 0,33 % du PIB total canadien.

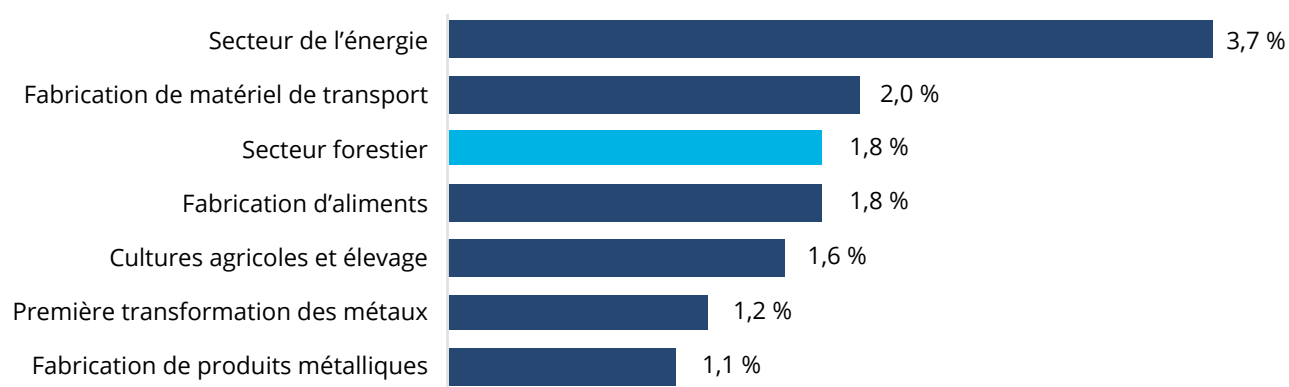
Figure 2 : Secteur forestier : répartition du PIB au Canada par province, en 2018



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01 *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie*, [En ligne], [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201>].

L'importance de la production du secteur forestier se compare à celle des grandes industries de transformation que sont la fabrication de matériel de transport (2 % du PIB du Québec) et la fabrication d'aliments (1,8 % du PIB du Québec). Le secteur forestier peut compter sur sa diversification et sur la production de biens à valeur ajoutée pour engendrer des revenus supérieurs à ceux de la transformation des métaux et des produits métalliques. L'innovation est également un élément clé pour diversifier le secteur forestier, par le développement de nouveaux produits, procédés et technologies, dans le but d'améliorer sa position sur les marchés, d'assurer son avenir et de créer davantage de richesse au profit de la société québécoise.

Figure 3 : Secteur forestier : importance économique à l'échelle du Québec par rapport à d'autres grands secteurs économiques en 2018



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01 *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie*, [En ligne], [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201>].

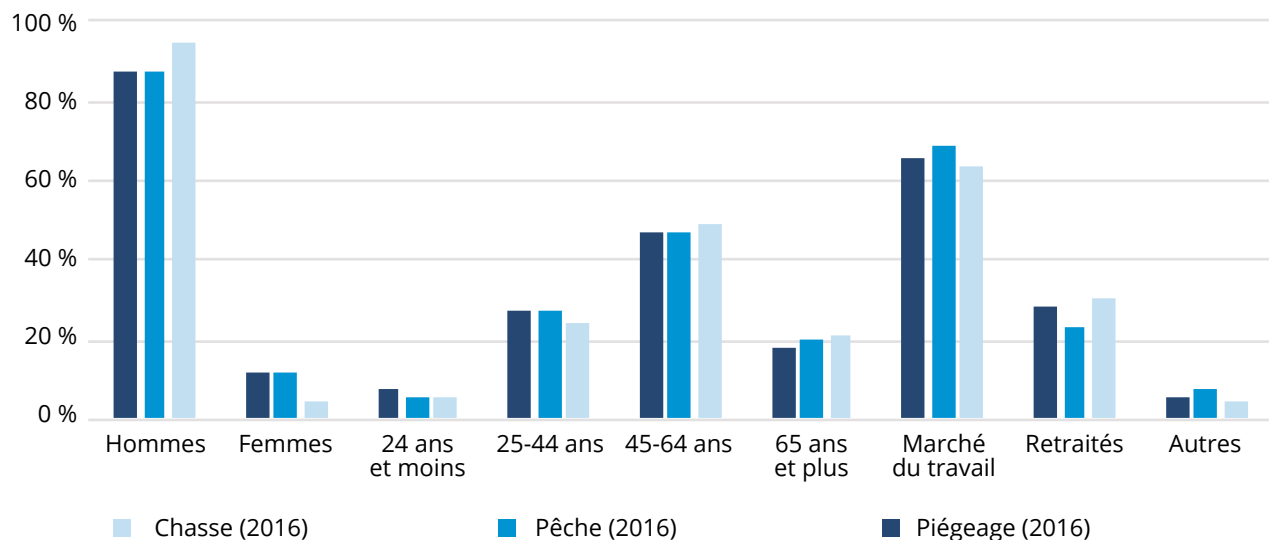
Les activités de prélèvement de la faune en quête d'une relève

Les activités de prélèvement de la faune sont pratiquées par près d'un million de Québécois en moyenne, y compris plus de 650 000 pêcheurs possédant un permis annuel ou de courte durée², plus de 300 000 chasseurs et environ 7 500 piégeurs. Les répercussions de ces activités sur le PIB sont estimées à environ 950 M\$ et elles contribuent au maintien d'environ 12 000 emplois à temps complet. Les dépenses totales des adeptes de ces activités fauniques atteignent 1,6 G\$.

Toutefois, le Ministère doit affronter un défi de taille, celui d'assurer la relève. En effet, la clientèle des activités de chasse, de pêche et de piégeage subit, de manière amplifiée, les conséquences du vieillissement de la population québécoise (voir la figure 4). L'augmentation du déficit nature, lequel est observé chez les jeunes principalement, engendre également des changements d'habitudes dans la pratique de loisirs, y compris les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Ces phénomènes se traduisent, notamment, par l'observation d'une baisse du niveau de vente de permis de prélèvement faunique, depuis 2013 (voir la figure 5).

2. Pêches et Océans Canada, *Enquête sur la pêche récréative au Canada*, [En ligne], [<https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40753244.pdf>].

Figure 4 : Portrait de la clientèle des activités de chasse, pêche et piégeage

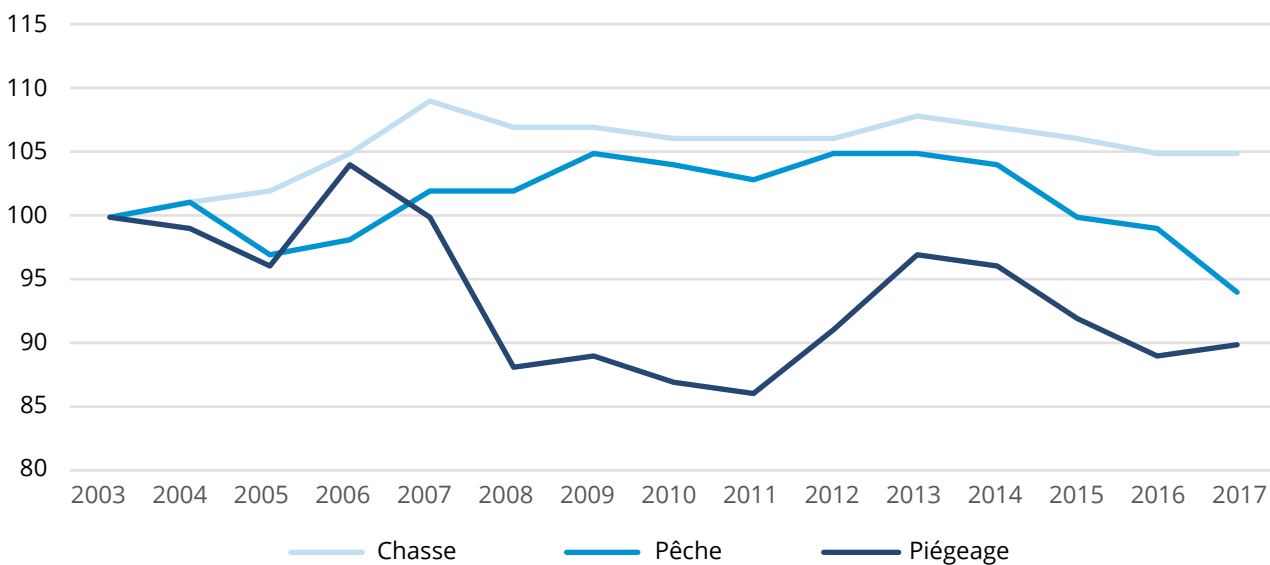


Source : Pêches et Océans Canada, *Enquête sur la pêche récréative au Canada*, [En ligne], [\[https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40753244.pdf\]](https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40753244.pdf).

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enquête sur les chasseurs québécois en 2016*, [En ligne], [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport_EnqueteChasseursQuebecois2016.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport_EnqueteChasseursQuebecois2016.pdf).

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enquête sur les piégeurs québécois en 2016*, Québec, 2019.

Figure 5 : Variation en pourcentage du nombre de permis vendus sur 15 ans



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage*, [En ligne], [\[https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp\]](https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp).

Un intérêt marqué pour les activités à caractère faunique sans prélèvement

Les activités d'observation à caractère faunique sans prélèvement engendrent des retombées et des possibilités de développement économique importantes. À titre d'exemple, en 2012, près de la moitié des adultes canadiens ont voyagé pour passer plus de temps dans la nature (47 %)³. En 2017, on estime que les deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une activité physique de plein air au cours des trois dernières années et que, sur le plan économique, les répercussions annuelles de cette pratique s'élèvent à plus de 2 milliards de dollars.

Au cours de ces activités de plein air, l'observation de la faune est une activité pratiquée fréquemment par le quart environ de la population québécoise⁴, en concordance avec la tendance observée aux États-Unis, où le nombre d'adeptes de l'observation de la faune connaît une croissance marquée⁵.

La cohabitation, un usage du territoire harmonieux

Le territoire public couvre 92 % de la superficie du Québec. D'une valeur inestimable, ce patrimoine appartient à tous les Québécois. Ce milieu naturel, qui s'étend sur plus de 1,5 million de km², est exceptionnel non seulement à cause de son immensité, mais aussi en raison de sa diversité, de la beauté de ses paysages, de la richesse de ses forêts et de leur grande variété, de sa faune et de sa flore. Une part importante de la richesse québécoise provient de la mise en valeur de ce territoire. À cette fin, des mécanismes de planification et de concertation ont été mis en place pour harmoniser l'ensemble des usages sur le territoire public. Ceux-ci favorisent une gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles qui s'y trouvent. L'utilisation des ressources forestières et fauniques s'accomplit dans le respect de l'environnement, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux. Assurer la pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales est une perspective incontournable et une approche essentielle pour la cohabitation.

Par ailleurs, de nombreux droits d'usage sont accordés pour permettre d'accomplir une multitude d'activités qui contribuent, entre autres choses, au développement économique, à la protection du milieu naturel et à la mise en valeur des ressources naturelles des régions du Québec. C'est avec une telle approche que le Ministère assure la participation des divers acteurs à l'échelle régionale et locale ainsi que celle des communautés autochtones touchées par la gestion des ressources forestières et fauniques.

Les défis liés à la main-d'œuvre dans l'industrie forestière

Actuellement, l'industrie forestière doit affronter des défis importants en ce qui concerne la main-d'œuvre. Elle estime, tous secteurs confondus, que 15 000 emplois devront être pourvus d'ici 2022-2023⁶, soit un emploi sur quatre. L'industrie forestière doit également se démarquer étant donné la forte demande de main-d'œuvre spécialisée dans de nombreux secteurs d'activité.

3. Biodivcanada-Centre d'échange national sur la biodiversité, *Enquête canadienne sur la nature 2012*, [En ligne], [<https://biodivcanada.chm-cbd.net/fr/documents/enquete-canadienne-sur-la-nature>].

4. Université du Québec à Montréal, *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air*, [En ligne], [https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Étude_Plein_air_rapport_final.pdf].

5. U.S. Fish & Wildlife Service, *National Survey of Fishing, Hunting, and Wildlife-Associated Recreation*, [En ligne], [<https://www.census.gov/content/dam/Census/library/publications/2018/demo/fhw16-nat.pdf>].

6. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf>].

Le Ministère poursuit sa collaboration avec les ministères responsables en vue de repérer les leviers gouvernementaux déjà disponibles au regard des enjeux relatifs à la main-d'œuvre. Cela permettra de déterminer et de mettre en œuvre des solutions pour améliorer les conditions des travailleurs forestiers, soutenir les partenaires du Ministère et maintenir le bon rendement des entreprises forestières dans un contexte de plus en plus compétitif.

La contribution des forêts privées

Au Québec, les forêts privées couvrent une superficie de près de 6,6 millions d'hectares, ce qui représente 16 % de la forêt productive québécoise et 26 % des forêts privées du Canada. Au cours des prochaines années, la forêt privée pourrait être appelée à exercer un rôle plus important au regard de l'approvisionnement en bois des usines. Pour ce faire, les partenaires de la forêt privée se sont fixé une cible de 7,8 Mm³ de bois livrés aux usines de transformation des bois d'ici la fin de 2023. De plus, les investissements effectués en forêt privée par le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et au moyen des différentes mesures d'aide financière, sont considérés comme un levier important pour contribuer à l'atteinte de la cible.

L'accès aux ressources

L'accès à la ressource forestière est primordial pour assurer le développement et la compétitivité de l'industrie des produits forestiers. Les forêts publiques sont sillonnées par un vaste réseau d'environ 500 000 km de chemins généralement construits par l'industrie forestière. Ceux-ci sont utilisés également par de multiples usagers du territoire public pour accomplir diverses activités en forêt, notamment les activités de plein air, de villégiature, de chasse, de pêche et de piégeage. De plus, l'entretien de ce réseau est fait par l'industrie forestière et les autres usagers, selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Facteurs technologiques

Des connaissances et des technologies au service de l'aménagement forestier

Le développement de connaissances et le recours à de nouvelles technologies numériques font partie des solutions pour améliorer la compétitivité de l'industrie et répondre à certains enjeux liés à la main-d'œuvre. Les produits dérivés du LiDAR, lesquels relèvent du Ministère, et la gratuité de ce type de produits font de la province un exemple à suivre en matière de données ouvertes et de démocratisation des connaissances sur le territoire. Cette connaissance du territoire obtenue par le LiDAR permet de planifier un meilleur accès aux ressources. Les chemins sont tracés plus directement et le choix des secteurs à récolter minimise le transport, ce qui augmente les gains des entreprises et les rend plus compétitives.

Un outil permettant de quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le contexte de la mesure d'exemplarité gouvernementale découlant de la Charte du bois, GEstimat⁷ est un outil innovateur pour estimer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la fabrication des matériaux de structure; il permet de comparer des scénarios à propos de bâtiments construits avec différents matériaux (bois, acier et béton) dans un contexte québécois. Accessible à l'ensemble de la population depuis mai 2019, cet outil permet de valoriser l'utilisation du bois dans les projets de construction, une ressource renouvelable qui contribue à atténuer les effets des changements climatiques. Enfin, GEstimat permet également aux différents ministères et organismes provinciaux de partager, avec le Ministère, les données de leurs analyses à propos des gaz à effet de serre.

Une demande de services en ligne de plus en plus forte

La demande pour les services en ligne, notamment par les adeptes d'activités fauniques, augmente. À l'instar du gouvernement de l'Ontario⁸, le Ministère considère comme nécessaire de mettre au point des outils technologiques pour maximiser ses activités et offrir des produits performants à sa clientèle de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs. La mise au point de ces outils technologiques, comme la toute nouvelle carte interactive sur la pêche sportive, doit se poursuivre⁹.

Facteurs environnementaux

Une biodiversité à préserver

La biodiversité constitue, en quelque sorte, le capital vivant. Elle est l'assise d'une très large part non seulement du développement humain, mais également de sa survie¹⁰. La biodiversité faunique comprend près de 650 espèces vertébrées et une quantité d'espèces invertébrées allant de 30 000 à 40 000, ce qui constitue une part importante de la biodiversité québécoise¹¹. Ainsi, le Ministère accorde une grande attention aux espèces les plus sensibles en favorisant le maintien et la connectivité d'habitats de qualité. À ce jour, 38 espèces sont désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (EMV), soit 20 espèces menacées et 18 espèces vulnérables. À cela s'ajoute une liste de 115 espèces fauniques susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables. La sauvegarde de ces espèces repose sur des actions de rétablissement coordonnées par le Ministère et accomplies en collaboration avec divers acteurs du milieu, dont ceux associés aux équipes de rétablissement, soit, notamment, les organismes de conservation, le gouvernement fédéral, les municipalités ou Hydro-Québec. Une protection est accordée aux endroits où les pressions anthropiques sont les plus fortes.

7. GEstimat, Portail d'accueil, [En ligne], [<http://gestimat.ca/>].

8. Ministry of Natural Resources and Forestry, Fish ON-Line, [En ligne], [<https://www.gisapplication.lrc.gov.on.ca/FishONLine/Index.html?site=FishONLine&viewer=FishONLine&locale=en-US>].

9. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pêche sportive au Québec - Portail de recherche, [En ligne], [<https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/carteinteractive/>].

10. Journal Le Monde, *Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité*, [En ligne], [https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continent-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger_5275433_3244.html].

11. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Conservation des espèces*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/>].

Par ailleurs, un des objectifs du Ministère est de contribuer au développement du réseau québécois des aires protégées. Celui-ci a pour but de préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique qui est au cœur de la mission des parcs nationaux. Le Ministère est également responsable des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques, des refuges fauniques et des habitats fauniques qui permettent la protection d'éléments particuliers, voire remarquables, de la biodiversité.

Atténuation et adaptation des changements climatiques

Selon les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement du système climatique est sans équivoque. Les changements climatiques se manifestent maintenant dans toutes les régions du monde, y compris au Québec, mais de façons variées, à travers de multiples répercussions et conséquences pour notre société¹².

Dans son rapport de 2014, le GIEC énonce que les solutions liées à l'utilisation des terres, notamment la foresterie, doivent être mobilisées pour exercer un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, en générant des émissions négatives de gaz à effet de serre¹³. La forêt et ses produits sont appelés à exercer un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Les caractéristiques des écosystèmes forestiers sont également liées intimement au climat. Les changements climatiques en cours et à venir risquent de bouleverser le fonctionnement de ces écosystèmes, notamment par la modification de la composition des forêts et du régime de perturbations naturelles (sécheresses, insectes, maladies, feux de forêt, etc.). Par exemple, l'augmentation des températures moyennes accentuera les répercussions occasionnées par les infestations de ravageurs, dont la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) considérée comme l'insecte le plus destructeur des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord. Les superficies affectées par l'épidémie de la TBE au Québec représentaient 8,2 millions d'hectares de forêts en 2018 comparativement à 7,2 millions d'hectares en 2017¹⁴.

Par ailleurs, la faune est également particulièrement sensible aux changements climatiques puisque ceux-ci contribuent aux modifications de son habitat, lesquelles peuvent se révéler favorables aux espèces exotiques envahissantes (EEE)¹⁵. Les EEE, tant végétales qu'animales, bouleversent l'équilibre des écosystèmes, altèrent les habitats, nuisent à la faune indigène et perturbent les activités humaines. Ces changements imposent également des frais importants sur le plan économique, lesquels sont estimés à plus de 137 G\$ annuellement aux États-Unis seulement¹⁶.

12. Ouranos, Vers l'adaptation, *Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, édition 2015, [En ligne], [<https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/SyntheseRapportfinal.pdf>].

13. The Intergovernmental Panel on Climate Change, *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change*, [En ligne], [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_full.pdf].

14. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec en 2018*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/bilan2018-p.pdf>].

15. Jessica J. Hellmann, James E. Byers, Britta G. Bierwagen and Jeffrey S. Dukes, *Five potential consequences of climate change for invasive species*, [En ligne], [<http://ecoadapt.org/data/documents/Hellmann-et-al-Con-Bio-2008.pdf>].

16. David Pimentel, Lori Lach, Rodolfo Zuniga et Doug Morrison, *Environmental and economic costs of nonindigenous species in the United States*, [En ligne], [[https://bioone.org/journals/bioscience/volume-50/issue-1/0006-3568\(2000\)050%5b0053%3aEAECON%5d2.3.CO%3b2/Environmental-and-Economic-Costs-of-Nonindigenous-Species-in-the-United/10.1641/0006-3568\(2000\)050\[0053:EAECON\]2.3.CO;2.full](https://bioone.org/journals/bioscience/volume-50/issue-1/0006-3568(2000)050%5b0053%3aEAECON%5d2.3.CO%3b2/Environmental-and-Economic-Costs-of-Nonindigenous-Species-in-the-United/10.1641/0006-3568(2000)050[0053:EAECON]2.3.CO;2.full)].

Une vitrine des plus beaux territoires du Québec

Fort de ses 27 parcs nationaux, le Québec dispose d'un large réseau qui assure la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel. Il importe que ceux-ci, notamment en raison de leur diversité biologique, puissent profiter aux générations actuelles et futures à des fins d'éducation et de récréation extensive. Ces parcs contribuent également au développement des régions sur le plan social et économique, en plus de contribuer au soutien de milliers d'emplois de qualité partout au Québec.

Facteurs légaux

Le 18 avril 2019, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor présentait, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 23 – Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. S'il est adopté, ce projet de loi confirmera, sur le plan législatif, l'existence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, lequel a été institué par décret en 2014. De plus, le projet de loi précise la mission de ce ministère et détermine les fonctions et les pouvoirs dévolus au ministre pour chacun de ses domaines d'activité.

Par ailleurs, en vertu du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif *Bâtir l'environnement d'affaires de demain*, le Ministère a été appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période allant de 2001 à 2018. L'entrée en vigueur du régime forestier, le 1^{er} avril 2013, a permis de réduire substantiellement le fardeau administratif et réglementaire des entreprises en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités qui, antérieurement, étaient assumées par les entreprises.

Des stratégies ministérielles porteuses

Dans le contexte de sa mission, le Ministère voit à se donner différentes stratégies porteuses qui lui permettent d'orienter ses actions. Ces stratégies exercent un rôle primordial et complémentaire, tout en lui permettant de répondre adéquatement aux différents enjeux auxquels il est confronté. À titre d'exemple, la Stratégie d'aménagement durable des forêts, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, la Stratégie nationale de production de bois (en préparation), la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards (en préparation) et la Politique faune (en préparation) constituent des leviers importants pour le Ministère. En conséquence, celui-ci s'est assuré de faire participer les acteurs du milieu à l'élaboration de ces stratégies.

Contexte interne

Le Ministère est présent dans seize des dix-sept régions administratives. Sa structure régionalisée facilite le dialogue et la collaboration avec les acteurs du milieu, lui permet de participer aux différentes tribunes locales et régionales et lui donne l'occasion de se tenir à l'affût des possibilités de développement. Au moyen de ses interventions, le Ministère contribue au rayonnement économique, à l'échelle locale et régionale, par la mise en valeur des ressources forestières et fauniques, tout en favorisant l'acceptabilité sociale.

Sur le plan organisationnel, le Ministère entend maintenir son expertise régionale dans ses deux domaines d'activité. En effet, il est fier de l'expertise et de la passion portées par ses employés et, en ce sens, la gestion des ressources humaines demeure une préoccupation importante.

Des défis à surmonter

Le Ministère est présentement confronté aux mêmes enjeux que le reste de la fonction publique, autant en ce qui concerne les départs à la retraite, qu'en ce qui a trait à la rareté de la main-d'œuvre et aux problèmes de rétention. Pour les prochaines années, il entend déployer ses efforts en vue de mettre au point des approches dites moins traditionnelles en matière de gestion de ses ressources humaines. Les besoins en région sont manifestes et le Ministère compte s'y attaquer. Bien que les conditions de travail de l'ensemble des employés soient normées par un cadre gouvernemental, le Ministère entend miser sur des approches expérientielles qui vont au-delà de la mobilisation du personnel, puisqu'elles ont davantage pour buts de propulser l'engagement et de l'utiliser comme un vecteur de rendement.

Par ailleurs, le Ministère souhaite miser encore plus sur l'intelligence collective comme intrant important dans le domaine de la performance organisationnelle et il souhaite encourager la créativité en appuyant le développement d'idées ou de solutions innovatrices. En effet, la capacité à créer des collaborations durables devient un atout indispensable pour développer la performance de l'organisation.

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Des ressources forestières et fauniques gérées de manière durable

Les ressources forestières et fauniques, ainsi que les milieux qui les soutiennent, constituent un bien commun et une richesse inestimable autant sur le plan économique que sur le plan social et environnemental. Une gestion durable de ces ressources permet aux générations actuelles et futures d'en bénéficier pleinement. Ainsi, les secteurs forestier et faunique sont appelés à évoluer, à s'adapter, puis à tirer profit des occasions qui se dessinent à l'horizon. Pour assurer la pérennité des ressources, le principal défi consiste à répondre, de façon équilibrée, aux enjeux économiques et environnementaux, tout en prenant soin d'inclure, dans les décisions ministérielles, les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise.

Orientation 1

Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

Depuis plusieurs années, le Ministère favorise la transformation de l'industrie des produits forestiers, notamment au moyen des travaux du Forum Innovation Bois¹⁷ débutés en avril 2016 et ayant permis d'établir des priorités d'action pour faire progresser l'industrie ou, plus récemment, par la mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023¹⁸. Cette stratégie gouvernementale a pour objectif d'accélérer la transformation de l'industrie des produits forestiers. Elle présente la vision partagée par l'ensemble des acteurs de l'industrie ainsi que les actions concrètes que le gouvernement du Québec entend accomplir pour répondre aux différents enjeux, notamment en matière d'innovation et de diversification du secteur des produits forestiers.

En plus de cette stratégie, l'aménagement des forêts publiques et privées demeure un levier incontournable de création de richesse au Québec. Le Ministère vise, d'ici 2080, à augmenter de 15,3 millions de mètres cubes le volume de bois récolté annuellement en forêt, dans le respect de la possibilité forestière. Pour atteindre cet objectif, il se doit d'améliorer le rendement des forêts à moyen et long termes. Il investit donc dans l'aménagement des forêts en vue d'augmenter l'offre de bois ayant les caractéristiques souhaitées par l'industrie et les marchés actuels et futurs. Il travaille sur tous les volets, soit l'augmentation du volume disponible à la récolte (possibilités forestières) et l'amélioration des caractéristiques du bois (qualité, diamètre, essence). Le Ministère compte également sur les suivis et les entretiens rigoureux des superficies aménagées afin d'obtenir les rendements ligneux et économiques escomptés.

17. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Bilan du Forum Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forum-innovation-bois/>].

18. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf>].

L'approche du gouvernement du Québec est novatrice. Le Québec est la seule province au Canada à se fixer un objectif d'augmentation de la valeur de l'offre de bois récolté. Elle concrétise ses objectifs de création de richesse à partir du bois en misant à la fois sur la production d'un plus grand volume de bois ayant les caractéristiques recherchées par l'industrie ainsi que sur la valorisation du potentiel forestier actuel.

En ce qui a trait au secteur faunique, des sommes importantes ont été investies par le gouvernement du Québec au cours des dernières années, notamment 14 M\$ pour le développement de la pêche sportive et celui de la pêche au saumon, et 24,5 M\$ pour soutenir le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée (zecs). De plus, la Stratégie visant la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique a été lancée en janvier 2018 dans le but de favoriser la poursuite d'activités socioéconomiques dans la région du Nord-du-Québec. Cette stratégie permet également d'obtenir une vue d'ensemble de l'industrie et offre un soutien financier aux pourvoyeurs qui souhaitent se diversifier pour élaborer des plans d'affaires. Assortie d'une enveloppe de 16,1 M\$, cette stratégie permet en outre de démanteler quelque 200 camps mobiles en place sur le territoire.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique des secteurs forestier et faunique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies, et au moyen de son expertise.

Objectif 1.1

Stimuler l'innovation dans le secteur forestier

L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend grandement de sa capacité à innover, ainsi qu'à mettre au point des produits, des activités et des technologies répondant aux nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables dans le but de diversifier ce secteur, qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique en soutenant des projets innovateurs. Par le Programme Innovation Bois¹⁹, le Ministère appuie des projets innovants tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie manufacturière des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction en bois et la bioénergie.

19. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

Indicateurs de performance

L'apport de l'innovation au secteur forestier permettra de soutenir la compétitivité et l'essor de ces entreprises. Le Ministère souhaite y contribuer par les mesures suivantes :

- le taux de productivité par heure travaillée. Il devra consister à évaluer la valeur des biens et services générés au PIB pour chaque heure travaillée dans le secteur forestier;
- la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants soutenus par l'entremise du Programme Innovation Bois.

Cibles

Les cibles fixées par le Ministère comportent des visées ambitieuses à l'horizon 2023. En effet :

- l'augmentation du taux de productivité par heure travaillée devra croître d'environ 17 %, passant de 51,3 \$/heure à 60,4 \$/heure. En comparaison avec la cible d'augmentation prévue du PIB du secteur forestier, la cible d'augmentation de la productivité se trouve environ 2,5 fois supérieure à celle-ci. Cela s'explique, notamment, par des gains d'efficacité en ce qui concerne les ressources humaines et les ressources en matière de machines et de matériel, lesquels gains contribueront à la hausse de cet indicateur;
- les investissements souhaités pour l'ensemble des projets industriels innovants soutenus par le Ministère devront être, à terme, six fois plus importants que l'aide financière accordée. Ainsi, chaque dollar investi par le Ministère pour des projets innovants de l'industrie des produits forestiers généreront des investissements de 6 \$ de la part des promoteurs et partenaires.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1. Taux de productivité par heure travaillée • Indice de référence : 51,3 \$/heure (moyenne allant de 2012 à 2016); 49,8\$/heure (2018-2019).	52,4 \$/heure	55,6 \$/heure	58,2 \$/heure	60,4 \$/heure
2. Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants • Indice de référence : 1:5.3 (2018-2019).	1:5.3	1:5.3	1:5.3	1:6

Objectif 1.2

Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec

Tel qu'il a été mentionné précédemment, les secteurs forestier et faunique constituent, au Québec, des piliers économiques importants en raison de leur contribution significative de plusieurs milliards de dollars au PIB et de l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. En plus d'être un véritable moteur pour l'économie québécoise, ces secteurs d'activité sont des vecteurs importants de développement pour plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, il a été déterminé que l'ensemble de l'industrie forestière constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisque ce secteur d'activité y regroupe 10 % de la totalité et plus des emplois²⁰.

Dans ce contexte, le Ministère continuera d'agir pour que ces industries progressent tout en demeurant compétitives et créatrices de richesse au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Indicateurs de performance

Dans une volonté d'accroître les retombées économiques dans les régions du Québec, le Ministère entend soutenir les industries forestières et fauniques par :

- l'augmentation du volume total de bois récolté annuellement en forêt, au cours des prochaines années. Cette activité est un intrant important pour accroître les bénéfices économiques engendrés par la récolte et la transformation des bois de la forêt publique et privée, qui s'élèvent à plus de 1,0 G\$ annuellement²¹;
- la croissance de la valeur des biens et services générés au PIB par le secteur forestier, ce qui inclut la fabrication de papier et de produits en bois ainsi que les activités de la foresterie et de l'exploitation forestière;
- la croissance de la valeur des biens et services générés au PIB par le secteur faunique. Le Ministère compte non seulement évaluer cette croissance pour les activités de prélèvement, mais également mesurer la valeur des activités d'observation de la faune en liberté;
- la progression du pourcentage de nouveaux adeptes pratiquant les activités de chasse et de piégeage et de leur niveau de rétention, qui aura pour but d'évaluer la santé de la relève pour la pratique de ces loisirs;
- l'augmentation de la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois, une activité qui assure la continuité des activités annuelles de récolte de bois et l'exécution des travaux sylvicoles.

20. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf].

21. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Portrait économique de la récolte et de la transformation des bois de la forêt publique et de la forêt privée*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/media/48360/napperonbmmb.pdf>].

Cibles

Au terme du plan stratégique, le Ministère aura contribué à l'économie québécoise et de ses régions. Les progrès souhaités seront de l'ordre suivant :

- augmenter de 2,0 Mm³ le volume de bois récolté annuellement sur le territoire forestier, passant de 28,3 Mm³ à 30,3 Mm³. Cette cible a pour objectif d'assurer une hausse progressive, tout en respectant la capacité de l'industrie forestière à absorber cette progression;
- hausser de 0,8 G\$ la valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier, ce qui se traduit par une augmentation de 13 %. Dans la mesure où le PIB québécois devrait progresser de 7,2 % pour la même période²², la cible ministérielle est donc près de deux fois plus ambitieuse que la croissance économique projetée du Québec;
- hausser de 55 M\$ les valeurs des biens et services générées au PIB par le secteur faunique, passant de 945 M\$ à 1,0 G\$. Dans le contexte où le nombre des adeptes de prélèvement faunique est en déclin, la hausse de ces revenus est de nature ambitieuse. Notons également que l'observation de la faune est une activité pratiquée fréquemment par environ le quart de la population québécoise²³. Le Ministère révisera cette cible, d'ici le 31 mars 2022, en vue de considérer l'apport de cette clientèle à l'économie québécoise;
- faire progresser de 4 %, d'ici 2023, le nombre de nouveaux adeptes de la chasse et du piégeage qui seront retenus sur une période de quatre ans. Dans la mesure où une modification du comportement est souhaitée pour augmenter le nombre d'adeptes de ces activités et en prenant en considération les moyens qu'il faudra déployer pour y parvenir, cette cible représente un degré d'ambition très appréciable pour le Ministère;
- atteindre une prévisibilité en ce qui concerne la planification forestière liée à la récolte de bois à hauteur de 300 %, soit une réserve de secteurs de récolte planifiés équivalant à trois années à venir en matière de besoins en volume de bois des industriels forestiers. L'atteinte de cet objectif est un défi important par la complexité qu'elle exige et en raison des nombreux acteurs du milieu qui s'y intéressent. Le Ministère devra s'investir pour accélérer la disponibilité des secteurs de récolte disponibles pour l'industrie qui répondent aux attentes de ces acteurs, tout en s'assurant de leur acceptabilité sociale et en veillant à l'implication de ces divers acteurs dans le processus.

22. Ministère des Finances, *Budget 2019-2020*, [En ligne], [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/>].

23. Université du Québec à Montréal, *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air*, [En ligne], [https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/%C3%89tude_Plein_air_rapport_final.pdf].

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3. Volume total de bois récolté sur le territoire forestier Indice de référence : 28,3 Mm³ (récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l'année 2018 en forêt privée).	28,5 Mm ³	29,0 Mm ³	29,5 Mm ³	30,3 Mm ³
4. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier Indice de référence : 6,1 G\$ (Moyenne allant de 2012 à 2016); 6,3 G\$ (2018-2019).	6,6 G\$	6,7 G\$	6,7 G\$	6,9 G\$
5. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique - Indice de référence : 945 M\$ provenant des activités de prélèvement faunique en 2018. - Note : la valeur des activités d'observation de la faune en liberté sera prise en considération d'ici le 31 mars 2022 dans le but de réviser la cible 2022-2023.	Amorce des travaux	Poursuite des travaux	Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté	1,0 G\$
6. Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage Note : 10 266 adeptes de 2015 sont retenus sur une période de trois ans.	1 %	2 %	3 %	4 %
7. Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois Note : la cible de 300 % représente l'équivalent de trois années à venir en matière de besoins en volume de bois des industriels forestiers.	200 %	200 %	300 % (au 31 décembre 2021)	300 %

Orientation 2

Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

Depuis le 1^{er} avril 2018, la pratique des activités d'aménagement forestier en forêt publique est encadrée par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Ce règlement s'appuie étroitement sur des considérations environnementales, sociales et économiques liées à la forêt. En d'autres mots, il actualise la réglementation en fonction des nouvelles connaissances et des changements dans les pratiques forestières pour mieux assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Quant au réseau des parcs nationaux du Québec, il contribue à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. On compte 27 territoires protégés auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le Ministère désire également conserver, à long terme, la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques pour favoriser le maintien des espèces fauniques et celui de leurs habitats. D'ailleurs, pour le Ministère, la conservation des espèces en situation précaire représente un défi important. En effet, malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite de nombreuses espèces animales considérées comme menacées ou vulnérables. Ainsi, le Ministère s'investit dans diverses actions en matière d'acquisition de connaissances, de protection et d'éducation en vue de favoriser le rétablissement de ces espèces et de leurs habitats.

Objectif 2.1

Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques

Puisque les arbres en croissance captent du carbone atmosphérique, la séquestration de ce carbone en forêt et dans les produits du bois peut avoir un effet d'atténuation. En effet, les actions ayant pour but de retirer davantage de carbone de l'atmosphère contribuent à agir contre les changements climatiques. Le stockage du carbone dans les produits du bois ne constitue qu'une partie de leur potentiel d'atténuation en ce qui concerne les changements climatiques. Lorsque le bois est utilisé comme substitut à d'autres matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de ressources non renouvelables, les émissions découlant de la fabrication de ceux-ci sont évitées.

Dans ce contexte, le Ministère entend encourager l'utilisation des produits forestiers. En plus de l'atténuation, le Ministère doit agir en matière d'adaptation aux changements climatiques. En effet, les changements climatiques modifient déjà les écosystèmes forestiers du Québec. Ils ont, entre autres choses, des effets sur la croissance des arbres ainsi que sur l'intensité et la fréquence des perturbations naturelles. Le Ministère met actuellement en œuvre un plan d'action 2018-2020 pour mieux tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques dans l'aménagement des forêts. À terme, ce plan d'action aboutira à une stratégie d'adaptation aux changements climatiques qui intégrera les effets dans l'aménagement durable des forêts.

De plus, les changements climatiques peuvent avoir des effets directs sur les caractéristiques des habitats dans lesquels évoluent certaines espèces fauniques, ce qui peut compromettre leur conservation à long terme. Les menaces et les pressions qui guettent la faune sauvage québécoise sont également variées et elles augmentent. Dans un contexte où la perte et l'altération des milieux naturels et des habitats sont constatées, veiller à la conservation et à la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques ajoute à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de protection du territoire. Dans certains cas, ces mesures de protection peuvent préserver d'importants réservoirs de carbone liés aux arbres et aux sols forestiers et ainsi atténuer les effets sur le réchauffement du climat. Le Ministère entend mettre en place des suivis permettant d'évaluer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes, les communautés et les populations des espèces fauniques. De plus, diverses mesures seront prises, notamment en matière de connectivité écologique, pour favoriser l'adaptation de la faune québécoise aux changements climatiques. Une meilleure compréhension des répercussions de ceux-ci sur les espèces ainsi que l'établissement de collaborations avec diverses parties prenantes à cet égard permettront également d'assurer une saine gestion des ressources fauniques.

Indicateurs de performance

Au cours des prochaines années, le Ministère entend concentrer ses efforts en misant sur des ressources forestières en vue d'atténuer les effets des changements climatiques par :

- la hausse de l'utilisation, au Québec, du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins. En effet, une grande occasion se présente puisque le bois est une ressource locale et renouvelable, un outil de lutte contre les changements climatiques et un matériau hautement performant qui est peu utilisé pour ce type de projets de construction au Québec;
- l'exécution de travaux sylvicoles supplémentaires qui permettront une plus grande séquestration du CO₂ par les forêts, un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique. Les travaux sylvicoles seront effectués en surplus des travaux habituels planifiés dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée. Ils impliquent la mise en terre de plants forestiers qui permettront d'augmenter la productivité forestière et d'accroître la capacité de séquestration du carbone.

Cibles

Les avancées qui seront faites pour réagir au phénomène des changements climatiques seront probantes en fonction des buts suivants :

- une augmentation de 6 % du taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec, en la faisant passer de 28 % à 34 %. Selon les données relatives aux permis de construction, la valeur annuelle des bâtiments non résidentiels qui pourraient être construits en bois au Québec représente plus de 4 G\$²⁴. L'augmentation souhaitée par le Ministère représente donc une occasion importante pour utiliser une plus grande quantité de bois, laquelle représenterait, au total, plusieurs centaines de millions de dollars;
- d'ici 2023, l'exécution de travaux sylvicoles supplémentaires sur 37 000 hectares. À eux seuls, ces travaux supplémentaires représentent une première occasion où la forêt québécoise est mise à contribution pour atténuer, de manière particulière, les changements climatiques et, de la sorte, réduire à long terme les gaz à effet de serre par la séquestration du carbone. Le Ministère prévoit que ces travaux sylvicoles permettront de séquestrer 167 000 tonnes additionnelles de CO₂ équivalent en forêt d'ici 2030 et d'environ 2 000 000 tonnes d'ici 2050.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
8. Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec • Indice de référence : 28 % (2016).	30 %	32 %	32 %	34 %
9. Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec • Note : l'exécution de ces travaux sylvicoles permettra de séquestrer 167 000 tonnes additionnelles de CO ₂ équivalent en forêt d'ici 2030 et d'environ 2 000 000 tonnes d'ici 2050.	0	15 000	15 000	7 000

24. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/charte-bois.pdf>].

Objectif 2.2

Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs

Dans la poursuite des engagements visant la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère gère une réglementation dont l'objectif est d'assurer la pérennité de cette faune. Bien que complexe, cette réglementation est essentielle pour faire respecter les modalités de gestion des ressources fauniques pouvant faire l'objet de chasse, de pêche ou de piégeage et celles dont le statut est précaire. Le Ministère entend revoir cette réglementation pour qu'elle soit simplifiée davantage et vulgarisée au bénéfice de la population.

Également, en raison du statut qui leur permet d'être considérés comme des aires protégées, les parcs nationaux sont encadrés et zonés dans le but de définir les aires de récréation, de maintenir la diversité biologique, de protéger les écosystèmes exceptionnels, les espèces en situation précaire ou d'autres éléments rares ou fragiles, et dans le but de veiller à la connectivité entre les habitats naturels. Lors de la révision du zonage d'un parc national, le degré de préservation du territoire est ajusté en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent, ce qui permet de mieux appuyer les décisions en lien avec la gestion du territoire.

Par conséquent, puisque la gestion de la faune et des parcs demande une attention constante, le Ministère devra continuer à déployer des efforts soutenus pour consolider son encadrement, notamment en poursuivant la révision des plans directeurs des parcs nationaux.

Indicateurs de performance

Pour ce faire, le Ministère compte :

- réviser la réglementation faunique découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune en agissant, notamment, sur le nombre de règlements, la récurrence des modifications réglementaires et la vulgarisation au bénéfice des citoyens;
- produire des plans directeurs relatifs aux parcs nationaux, lesquels devront permettre de planifier et de guider les interventions sur le terrain en présentant le zonage prescrit et les orientations de gestion spécifiques du parc national, et ce, en fonction des contraintes et des enjeux de conservation.

Cibles

L'encadrement de la gestion de la faune et des parcs sera consolidé en fonction des cibles suivantes :

- la révision de 20 % de la réglementation faunique dans le but de la simplifier. À ce jour, 130 documents légaux de ce type sont en vigueur, ce qui, à terme, représentera la révision de 26 d'entre eux;
- la diffusion publique de six plans directeurs de parcs nationaux sur un total de huit qui ont été créés ou agrandis depuis 2016, découlant des dernières données scientifiques acquises et des besoins en matière de conservation et d'accessibilité.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
10. Taux de la réglementation faunique simplifiée Note : 130 documents légaux relatifs à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sont en vigueur.	5 %	7 %	10 %	20 %
11. Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux - Note 1 : un plan directeur a pour objectif de guider les actions de conservation et de mise en valeur sur le territoire d'un parc national. - Note 2 : le nombre de parcs nationaux qui ont été créés ou agrandis depuis 2016 s'élève à 8.	1 sur 8	2 sur 8	4 sur 8	6 sur 8

Enjeu stratégique 2

Une acceptabilité sociale renouvelée

Au cours des dernières décennies, les valeurs, les attentes, les intérêts et les besoins de plusieurs segments de la population par rapport à la forêt et à ses ressources ont évolué, pour faire place davantage à des considérations environnementales et sociales. L'acceptabilité sociale est maintenant un facteur de réussite pour un projet puisque, sans elle, il se pourrait que ce même projet ne puisse pas se réaliser, même s'il est faisable sur les plans économique et technique.

L'acceptabilité sociale des pratiques et des politiques forestières et fauniques est tributaire de plusieurs facteurs, dont les valeurs et les croyances relatives à la forêt et à la faune, les connaissances, les risques perçus ou réels, les impacts sur le milieu, les bénéfices pour la population, la confiance à l'égard des promoteurs et des institutions, la possibilité de participer au processus décisionnel ainsi que le contexte particulier à une situation donnée.

De manière particulière, le Ministère reconnaît aussi la nécessité de maintenir, avec les communautés autochtones, des relations harmonieuses fondées sur le dialogue, la collaboration, la confiance et le respect mutuels. Le but visé est de prendre en considération leurs droits et leurs intérêts particuliers dans le contexte de la gestion du milieu forestier, de la faune et des parcs nationaux.

Orientation 3

Miser sur une communication centrée sur les citoyens

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques demeure un défi constant à l'égard des politiques et pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Ainsi, la diffusion d'information ciblée ayant pour but de sensibiliser la population et les groupes d'intérêt est pertinente et incontournable. En effet, le Ministère doit agir de manière transparente pour, ainsi, favoriser la conciliation des usages sur le territoire.

Le Ministère entend faire de l'acceptabilité sociale une source d'inspiration pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Objectif 3.1

Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune

Le Ministère considère comme essentiel de favoriser la consultation des citoyens pour connaître leurs valeurs, leurs connaissances, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de la gestion des forêts et de la faune. Une communication plus efficace axée sur les questions importantes que se posent les citoyens permettra de mieux faire connaître et de favoriser la compréhension des actions accomplies par le Ministère. Les efforts accrus de sensibilisation du Ministère pourront aussi agir sur les risques perçus, un des facteurs influençant l'acceptabilité sociale, ainsi que contribuer à renforcer le lien entre le Ministère et les citoyens.

La transparence et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui favorisent l'acceptabilité sociale. Le gouvernement s'est donné les objectifs suivants : améliorer l'accès aux données ouvertes d'intérêt public, accorder aux citoyens la possibilité d'interagir avec les organisations et mettre en valeur le potentiel des données ouvertes. Le Ministère, qui s'est donné une politique de diffusion de données, s'inscrit donc directement dans les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale²⁵. À ce jour, le Ministère offre le plus grand nombre de jeux de données ouvertes dans le site de Données Québec²⁶ et il continue d'améliorer sa contribution à l'offre de telles données pour appuyer cette importante orientation technologique gouvernementale.

Indicateurs de performance

Dans le but de favoriser une meilleure perception à propos des forêts, de la faune et des parcs, le Ministère entend :

- déployer une approche qui consistera à mieux faire connaître les actions qu'il accomplit auprès de la population à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune, et à favoriser une meilleure compréhension de celles-ci. Les thèmes qu'il faudra aborder seront identifiés au moyen d'un sondage à l'échelle du Québec. Les différents moyens de sensibilisation retenus seront testés au préalable auprès de groupes témoins en vue de mesurer leur efficacité;
- augmenter l'achalandage du guichet Forêt ouverte²⁷, qui contribue activement à l'optimisation des processus de travail des citoyens et des organisations en rendant disponible, facilement et gratuitement, de l'information sur les forêts et les territoires.

25. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

26. Données Québec, Portail de recherche, [En ligne], [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset?extras_organisation_principale=&q=&sort=metadata_created+desc&groups=environnement-ressources-naturelles-energie&organization=mffp].

27. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Guichet *Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>].

Cibles

Les résultats attendus par les moyens énoncés précédemment seront de l'ordre suivant :

- l'amélioration d'au moins 15 % de la perception et des connaissances de certains sous-groupes de la population à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune au moyen de diverses initiatives de communication et de sensibilisation;
- une croissance de 100 % de l'achalandage du guichet *Forêt ouverte*. Malgré l'engouement de ce guichet, en raison de sa consultation par près de 46 000 visiteurs uniques sur une base annuelle, l'augmentation souhaitée de 100 % d'ici les quatre prochaines années demeure un défi ambitieux.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
12. Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives	15 %
13. Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet <i>Forêt ouverte</i> • Note : près de 46 000 visiteurs uniques sur une base annuelle.	25 %	50 %	75 %	100 %

Objectif 3.2

Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune

Le Ministère s'est donné de nombreux moyens pour favoriser la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources forestières et fauniques, et à celles des parcs nationaux. Différents mécanismes de participation mis en place par le Ministère sont essentiels pour que ces décisions reflètent davantage les valeurs véhiculées, les préoccupations et les besoins des citoyens ainsi que des parties prenantes. En effet, plusieurs plateformes, comme la Table des partenaires de la forêt, la Table nationale de la faune, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et les tables régionales de la faune, permettent aux citoyens et aux différents groupes d'être représentés. À titre d'exemple, le Ministère effectue des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré, ainsi que sur les grandes orientations forestières.

Pour favoriser l'établissement et le maintien, avec les communautés autochtones, de relations fondées sur la collaboration, la confiance et le respect mutuels, le Ministère voit, notamment, à négocier et à conclure des ententes relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux. À l'intérieur de ses activités, il veille également à consulter ces communautés de manière distincte. Les modalités de consultation sont propres à celles-ci et elles peuvent être adaptées pour tenir compte des spécificités de chacune d'elles.

En vue de favoriser l'acceptabilité sociale de ses interventions, le Ministère bonifie continuellement ses processus de participation et encourage une participation accrue, complète et éclairée. Dans un objectif d'amélioration continue, il entend faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune. Le but visé est de favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la gestion de ces ressources et des parcs nationaux auprès de la population, ainsi que d'assurer la prise en considération des droits et intérêts des nations et des communautés autochtones.

Indicateurs de performance

Les efforts que déploiera le Ministère seront orientés par les moyens suivants :

- mettre au point une politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones. Le but de cette politique consistera à renforcer davantage les liens avec les communautés autochtones à l'égard de leur participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux, y compris sur le plan des retombées socioéconomiques. Dans le contexte de l'élaboration de cette politique, le Ministère consultera les communautés autochtones et les organismes touchés par celle-ci;
- sonder les parties en cause, au cours des différents processus participatifs du Ministère, dans le but de connaître leur degré de satisfaction, et ce, pour assurer l'amélioration continue de ses pratiques en matière de consultation. Cette façon d'agir permettra au Ministère d'entreprendre les ajustements nécessaires, et ce, dans le but de favoriser la participation des parties en cause.

Cibles

La réalisation de ces projets structurants sera évaluée selon les résultats suivants :

- l'élaboration à 100 % de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones. Dans le contexte où le Ministère entend renouveler son approche, dans la mesure où celle-ci touchera l'ensemble des secteurs d'activité et qu'elle nécessitera de nombreuses consultations, un délai de quatre ans est prévu pour la préparation de ce document;
- l'augmentation de 5 % du degré de satisfaction des participants à certains processus consultatifs. Cette démarche consiste en une nouvelle initiative qui comprendra des actions pour améliorer la satisfaction des participants relativement aux mécanismes de participation.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
14. Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	15 %	25 %	65 %	100 %
15. Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	Détermination du degré de satisfaction	Détermination du degré de satisfaction	2 %	5 %

Enjeu stratégique 3

Une organisation performante

Au fil des années, le Ministère a accordé une priorité à l'optimisation de la performance organisationnelle. Force est de constater que cette performance passe par le degré d'engagement des employés. En effet, les ressources humaines constituent l'assise même d'une prestation de services de grande qualité.

C'est la raison pour laquelle le Ministère a porté une grande attention à la mobilisation du personnel et au développement des compétences par la mise en œuvre de plans de mobilisation sectoriels. Ces plans s'appuyaient, notamment, sur des sondages à l'égard de la satisfaction par rapport au climat de travail, ce qui a permis de les adapter et de repérer les interventions prioritaires pour le futur. Dans le même esprit, cet enjeu est aussi une priorité pour le gouvernement du Québec; en effet, il entend axer ses interventions sur l'amélioration de la performance de la fonction publique.

Parallèlement, la rareté de la main-d'œuvre constitue un défi important à l'égard du recrutement et de la rétention des meilleures ressources. Le Ministère s'emploiera à mieux répondre aux attentes des candidats potentiels, le but visé étant de les attirer, de les recruter et de leur offrir un environnement de travail permettant de les retenir. Dans ce contexte, il devient tout à fait pertinent d'ajuster en conséquence les pratiques de gestion dans le but d'affronter le phénomène que constitue la rareté de la main-d'œuvre.

Orientation 4

Miser sur l'engagement et la créativité

Pour améliorer l'attractivité et la rétention du personnel, le développement d'un fort degré d'engagement organisationnel chez les employés est une stratégie gagnante, tout en mettant en valeur leur contribution et leur potentiel. C'est donc dans cet esprit que le Ministère souhaite poursuivre, avec ses employés, une relation basée, notamment, sur l'écoute, la satisfaction et l'ouverture, l'objectif visé étant de mettre en valeur son image de marque tout en attirant et en conservant les meilleurs talents.

La performance du Ministère passe également par l'amélioration de son offre de services. En effet, le domaine du numérique offre de grandes possibilités pour faciliter les interactions ministérielles avec la population. La créativité, autant en ce qui concerne les employés qu'en ce qui a trait à la population et aux acteurs de l'industrie, peut être utilisée pour introduire de nouvelles solutions en mode numérique permettant de faire avancer les domaines d'activité du Ministère.

Ainsi, ces approches serviront d'assise pour améliorer la performance ministérielle. À terme, elles permettront d'offrir de meilleurs services à la population.

Objectif 4.1

Implanter des approches novatrices

Pour y parvenir, le Ministère entend adopter de nouvelles approches ayant pour but de renforcer la mobilisation des employés et l'implication des citoyens quant à l'évolution des services du Ministère. En mettant en œuvre des projets innovateurs, le Ministère croit que ceux-ci deviendront des leviers puissants de performance pour se démarquer en tant qu'employeur ainsi que pour renforcer sa capacité à offrir des services à la population et à remplir sa mission. La capacité du Ministère à innover sera l'assise pour construire l'avenir des forêts, de la faune et des parcs avec des employés mobilisés et fiers de servir l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

Indicateurs de performance

Dans le but de répondre à cet enjeu, le Ministère accordera la priorité à l'établissement de ces initiatives innovatrices, lesquelles lui permettront de se donner de nouveaux moyens efficaces et performants :

- l'établissement d'une approche expérience employé où les relations seront basées sur l'objectif suivant : faire vivre une expérience favorable au dépassement de soi. Adopter la perspective de l'expérience employé permettra de saisir les enjeux réels de l'attraction, de la fidélisation et de l'engagement des employés et, ainsi, de mettre en place des stratégies efficaces. Avec la mise en place de l'expérience employé, le Ministère accorde une importance encore plus grande au développement du sentiment de fierté et d'appartenance, leviers essentiels de mobilisation. Il importe de noter que la mise en place de ces pratiques en matière de gestion des ressources humaines est en cohérence avec la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023 du gouvernement du Québec²⁸;
- le recours au domaine numérique, puisqu'il constituera un levier incontournable dans la livraison des services à la population. Ainsi, le Ministère souhaite miser sur la cocréation par la mise en place d'événements où il sera possible de mettre au point et de partager de nouvelles solutions à partir des connaissances disponibles. Le but est d'encourager l'ingéniosité et la curiosité chez les employés, la population, les partenaires et les acteurs relevant d'industries de toutes sortes pour proposer de nouvelles solutions, par exemple le développement d'applications permettant de faire avancer les services à la population. Cette action s'inscrit donc directement dans les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale²⁹ par l'implication du citoyen à la mise au point de nouveaux services numériques.

28. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023*, [En ligne], [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_humaines/Strategie_GRH/strategie_GRH.pdf].

29. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

Cibles

Ces projets ambitieux se réaliseront progressivement au cours des quatre prochaines années selon la progression suivante :

- le Ministère s'attend à ce que 70 % des employés vivent une expérience employé positive à chaque moment décisif du lien d'emploi avec l'organisation³⁰ (par exemple, l'attraction du candidat, l'intégration de l'employé et la progression de sa carrière). À notre connaissance, l'implantation de la mesure de l'expérience employé est avant-gardiste dans la fonction publique québécoise. Les premières années seront utilisées pour mettre au point et déployer la démarche, alors que le pourcentage de satisfaction de l'expérience globale et réelle vécue par l'employé se concrétisera seulement au cours de la dernière année du plan stratégique;
- deux services à la clientèle, parmi lesquels les informations colligées, deviendront disponibles en mode numérique. L'organisation de ces événements en cocréation, dont ces services seront issus, sera effectuée en fonction de la capacité organisationnelle du Ministère et en fonction des ressources requises à l'égard de la planification et de la logistique.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
16. Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé	Développement de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	70 %
17. Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	1 service	-	-	2 services

30. Ordre des conseillers en ressources humaines, *L'expérience-employé : un changement de paradigme qui s'impose!*, [En ligne], [<https://ordrecrha.org/ressources/revue-rh/archives/l-experienceemploye-un-changement-de-paradigme-qui-s-impose>].

EN GUISE DE CONCLUSION

Pour une mise en œuvre qui mobilise

Avec le présent plan stratégique, le Ministère s'engage à atteindre les objectifs particuliers qu'il s'y est fixés. Ces objectifs sont étroitement liés à la vision préconisée par l'organisation ministérielle pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

Le Ministère fera en sorte que le plan stratégique demeure un outil vivant et dynamique, placé au cœur de l'action des équipes de travail et pertinent pour la population. C'est pourquoi il entend déployer les ressources humaines engagées et se donner tous les leviers nécessaires pour se rapprocher autant des besoins manifestés par les équipes qui le composent que des besoins exprimés par la population.

Une mise en œuvre qui mobilise s'appuie sur des équipes compétentes et créatives. Une telle perspective constitue un gage de succès pour les années à venir!

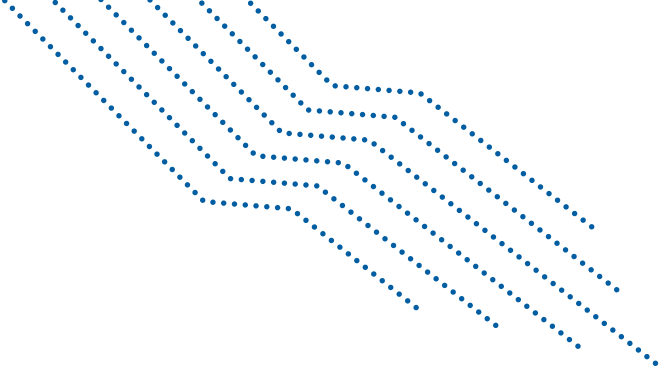


TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2019-2023

Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs -
Édition révisée - Janvier 2021

MISSION

Assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

VISION

S’unir pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

VALEURS

Expertise, créativité, collaboration et respect

Enjeu 1 : Des ressources forestières et fauniques gérées de manière durable
Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Stimuler l’innovation dans le secteur forestier	1 Taux de productivité par heure travaillée Indice de référence : 51,3 \$/heure (moyenne allant de 2012 à 2016); 49,8\$/heure (2018-2019).	52,4 \$/heure	55,6 \$/heure	58,2 \$/heure	60,4 \$/heure
	2 Proportion de l’aide financière accordée par le Ministère par rapport à l’investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants Indice de référence : 1:5.3 (2018-2019).	1:5.3	1:5.3	1:5.3	1:6
1.2 Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	3 Volume total de bois récolté sur le territoire forestier Indice de référence : 28,3 Mm³ (récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l’année 2018 en forêt privée).	28,5 Mm³	29,0 Mm³	29,5 Mm³	30,3 Mm³
	4 Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier Indice de référence : 6,1 G\$ (moyenne allant de 2012 à 2016); 6,3 G\$ (2018-2019).	6,6 G\$	6,7 G\$	6,7 G\$	6,9 G\$
	5 Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique - Indice de référence : 945 M\$ provenant des activités de prélèvement faunique en 2018. - Note : la valeur des activités d’observation de la faune en liberté sera prise en considération d’ici le 31 mars 2022 dans le but de réviser la cible 2022-2023.	Amorce des travaux	Poursuite des travaux	Établissement de la valeur des activités d’observation de la faune en liberté	1,0 G\$
	6 Pourcentage d’augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage Note : 10 266 adeptes de 2015 sont retenus sur une période de trois ans.	1 %	2 %	3 %	4 %
	7 Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois Note : la cible de 300 % représente l’équivalent de trois années à venir en matière de besoins en volume de bois des industriels forestiers.	200 %	200 %	300 % (au 31 décembre 2021)	300 %

Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l’environnement

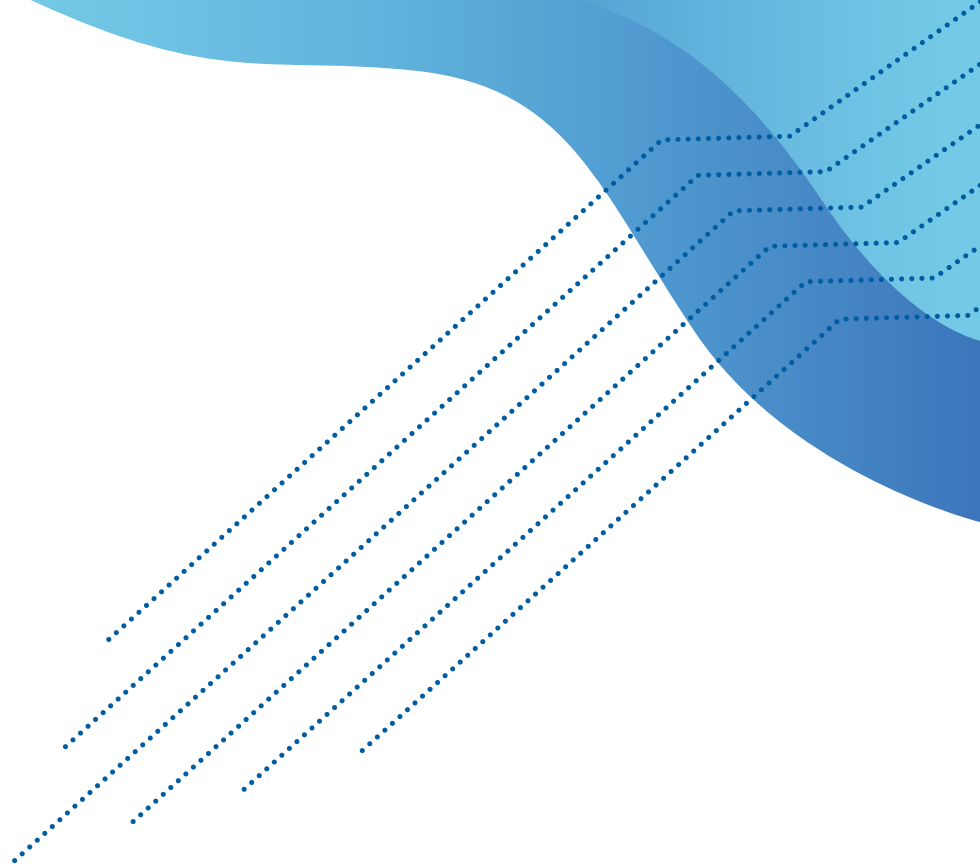
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Bonifier l’apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	8 Taux d’utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec Indice de référence : 28 % (2016).	30 %	32 %	32 %	34 %
	9 Nombre d’hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec Note : l’exécution de ces travaux sylvicoles permettra de séquestrer 167 000 tonnes additionnelles de CO₂ équivalent en forêt d’ici 2030 et d’environ 2 000 000 tonnes d’ici 2050.	0	15 000	15 000	7 000
2.2 Consolider l’encadrement de la gestion de la faune et des parcs	10 Taux de la réglementation faunique simplifiée Note : 130 documents légaux relatifs à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sont en vigueur.	5 %	7 %	10 %	20 %
	11 Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux - Note 1 : un plan directeur a pour objectif de guider les actions de conservation et de mise en valeur sur le territoire d’un parc national. - Note 2 : le nombre de parcs nationaux qui ont été créés ou agrandis depuis 2016 s’élève à 8.	1 sur 8	2 sur 8	4 sur 8	6 sur 8

Enjeu 2 : Une acceptabilité sociale renouvelée
Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	12 Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l’égard de l’utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d’un sondage	Réalisation d’un sondage	Déploiement des initiatives	15 %
	13 Pourcentage de l’augmentation du nombre de visiteurs du guichet <i>Forêt ouverte</i> Note : près de 46 000 visiteurs uniques sur une base annuelle.	25 %	50 %	75 %	100 %
3.2 Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	14 Taux d’avancement de l’élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	15 %	25 %	65%	100 %
	15 Pourcentage d’augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l’égard des mécanismes de participation	Détermination du degré de satisfaction	Détermination du degré de satisfaction	2 %	5 %

Enjeu 3 : Une organisation performante
Orientation 4 : Miser sur l’engagement et la créativité

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.1 Implanter des approches novatrices	16 Taux de satisfaction à l’égard de l’expérience-employé	Développement de l’approche	Mise en œuvre de l’approche	Mise en œuvre de l’approche	70 %
	17 Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	1 service			2 services



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

